

Ecole communale de Hollogne



Mémento 2016-2017

Consultable également sur le site Internet <http://ecolescommunales.marche.be>

Mémento 2016-2017 : table des matières *

Mémento 2016-2017 : table des matières *	1
Frais scolaires *	2
Projet d'établissement *	3
Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.)	7
Accueil extrascolaire*	8
Gymnastique-Sports-Psychomotricité*	9
Natation *	10
Retour des enfants à la maison	10
Diner	11
Collations.....	13
Gestion des déchets.....	14
Organisation de l'année scolaire *	15
Évaluation du travail scolaire *	18
Assurances	19
Photographe	20
Récréations	20
Organisation des espaces de jeux *	21
Sécurité aux abords de l'école	23
Conseils de la police	23
Circulation interdite aux abords des bâtiments.....	23
Bibliothèque*	24
L'équipement informatique de notre école *	25
Nouvelle orthographe	26
École des devoirs	26
Carnet et règles de comportement *	27
« Espace Parents-Enfants ».....	28
Association de parents *	28
Location de salle	29
Equipe éducative 2016-2017 *	30
Adresses utiles	31

*** Les intitulés marqués d'un astérisque ont fait l'objet d'une modification par rapport au mémento de l'an passé**

Frais scolaires *

Frais des prestations non obligatoires :

- Accueil des enfants de 07h15 à 08h00 : 0,25 € par ¼ d'heure
- Accueil des enfants de 15h45 à 18h00 : 0,25 € par ¼ d'heure
- Accueil des enfants, amende après 18h00 : 1,00 € par ¼ d'heure
- Repas scolaire en maternelle: 2,60 €
- Repas scolaire en primaire : 3,10 €
- Potage : 0,50 € (carte de 20 potages-10€)

Frais organisationnels :

- Activités culturelles et excursions: maximum 40 €
- Piscine (primaire): max. 18 € (max. 9 périodes)
- Surveillance des enfants au réfectoire : 0 €
- Livres scolaires, cahiers, feuilles : 0 €
- Journal de classe, photocopies : 0 €
- Classes de dépaysement 2^e et 3^e mat max. 90 € (moins participation AP)

À noter que les mutuelles peuvent intervenir dans les frais de classes de dépaysement. Demander pour cela le formulaire adéquat.

Une facture sera envoyée en début de chaque mois pour les frais d'accueil extrascolaire, de piscine et de repas. Un rappel de paiement sera envoyé un mois après l'édition de la facture pour les personnes qui n'ont pas acquitté leur paiement.

Projet d'établissement *

Le Pouvoir Organisateur ayant décidé en date du 06 juin 2016 de dorénavant séparer l'école de Hollogne-Humain en 2 écoles distinctes avec chacune une direction, le projet d'établissement qui suit a donc subi des modifications (mentions à Humain enlevées) qui devront être actées au prochain conseil de participation.

Le projet d'établissement définit l'objectif prioritaire de notre école : apporter aux enfants des savoirs, des savoir-être, des savoir-faire et des savoir-devenir en les rendant autonomes et responsables. Notre école a à cœur d'offrir un milieu de travail convivial. L'équipe veille d'une manière égale au bien-être et au devenir de tous les enfants quelles que soient leurs origines sociales, culturelles, philosophiques.

Le rôle éducatif de l'école ne peut être que complémentaire à celui des parents.

1. Compétences disciplinaires et transversales

Nous développons les différentes disciplines (français, mathématique, éveil historique, géographique, scientifique et artistique) grâce à la pédagogie active, participative, différenciée, interdisciplinaire, au droit à l'erreur, à la continuité des apprentissages, par la construction de référentiels durables et par l'évaluation formative pour amener l'enfant à identifier son erreur et permettre à l'enseignant d'organiser la remédiation.

2. Découverte, production et création

La production d'écrits tente souvent de se baser sur des situations vécues. Une place importante est donnée à la découverte, à la création et à la production: ateliers artistiques, ateliers d'écriture, réalisation de bricolages à l'occasion de fêtes, expériences scientifiques, ...

3. Articulation "pratique" / "théorie"

Par l'observation, la recherche, la manipulation, l'expérimentation, le jeu, l'enfant vacille continuellement entre la pratique et la théorie : affiches dans la classe, utilisation d'un cahier de théorie (référentiel de mathématique et de français), étude à domicile, utilisation de réglettes pour les nombres, utilisation de matériel tel que géoplan, trangram, balances, mètres..., etc.

4. Equilibre travail individuel et collectif

Différentes pratiques pédagogiques sont mises en place pour permettre à chaque enfant de progresser : activité introduite par une situation mobilisatrice, défis, projets, travail des enfants individuellement ou par groupe, travail par ateliers.

5. Obligation de participer à la certification

Nous pratiquons l'évaluation continue via le journal de classe, le bulletin (pour 4 périodes) et les réunions de parents. Par ailleurs, nous participons aux évaluations de fin de 2^e et 4^e primaires proposées par la Commission de Travail sur les Evaluations (CTE), aux évaluations externes de 2^e et 5^e primaires de la cellule de pilotage de la Communauté française et aux évaluations externes certificatives pour l'obtention du Certificat d'Etude de Base (CEB) en fin de 6^e primaire.

6. Éveil aux professions

L'école met tout en œuvre pour permettre aux enfants de découvrir, dans une juste mesure, différentes professions : accueil de personnes ressources dans les classes (exemples: un écrivain, un comédien de théâtre, un avocat, une danseuse...), visite de la maison communale, visite de la caserne des pompiers et des militaires, accueil d'artistes dans le cadre d'ateliers

7. Accès aux médias

L'école donne aux enfants l'occasion d'accéder aux médias: revues pédagogiques destinées aux enfants, journaux au 4^e cycle, utilisation de l'espace informatique avec accès à Internet quand nécessaire, utilisation de logiciels de lecture et mathématique, utilisation du projecteur multimédia, du lecteur DVD pour le visionnage d'émissions scientifiques, accès à la télédistribution, site Internet propre à l'école, ...

8. Activités culturelles et sportives

L'école garde pour objectifs :

- d'assurer un développement corporel harmonieux en pratiquant différentes activités physiques régulières dès la maternelle et en primaire : psychomotricité, natation une fois sur 2, de la 1^{ère} à la 6^e primaire, gymnastique au sol et sportive, sports, jeux
- d'assurer un développement corporel harmonieux en pratiquant différentes activités physiques ponctuelles: journée sportive au Wex, brevet du cycliste, participation au salon des sports.
- de promouvoir l'ouverture à la culture : ouvrir l'école sur le monde extérieur en attisant la curiosité et l'esprit critique : théâtre, cinéma, visite au Crié, visite de musée, excursions, projet culturel, classes de dépaysement, visite de la ville de Marche, participation à la dictée Balfroid

9. Citoyenneté

L'école a conscience qu'elle prépare l'enfant à devenir un citoyen responsable. Elle veille à l'y sensibiliser: cours de politesse, commémorations diverses, tableau de comportement, carnet d'attitudes, collations saines, tri des déchets, charte de classe, charte d'école, charte de réfectoire, respect des personnes, du matériel et de l'environnement, élection d'un délégué de classe, conseil de classe, projet de parrainage, CAP 48, Télévie, Sclérose en plaques, Travail avec le PSE (hygiène dentaire, opération eau, poux, visite médicale,...), collaboration étroite avec le PMS, Bebat, ... Depuis septembre 2007, l'école participe à un projet d'insertion sociale par le travail pour jeunes adultes porteurs de handicap. Ce projet, initié par l'ASBL Andage, est mis en place par le service « Renforts ». Deux fois par mois, deux bénéficiaires de ce service viennent à l'école pour assurer la préparation de l'argent destiné à la banque: tri de la monnaie et des billets et comptage de l'ensemble.

10. Ouverture sur le quartier

L'école veille à s'ouvrir sur son environnement proche : fancy-fair, marche aux flambeaux, marché de Noël, marché de Pâques, souper d'école, fête des grand-parents, promenades, ...

Engagement de l'école en faveur des habitudes alimentaires saines et d'activités physiques régulières.

Volet manger

- Variation des collations saines selon les jours (collations « céréales, tartines, fruits, produits laitiers, biscuits et petits plaisirs »).
- Adhésion au programme « des fruits et légumes à l'école » initié par le gouvernement wallon.
- Refus des cannettes.
- Une seule collation sur la journée: l'horaire de l'après- midi (fin des cours à 15h30) n'autorise pas une collation comme celle du matin. Seule de l'eau peut être consommée à ce moment-là.
- Disponibilité de l'eau du robinet soit directement en classe, soit à l'évier de la cuisine soit à la fontaine à eau située dans la cour de récréation.
- Adhésion de l'école à l'ASBL Rescolm qui fournit les repas de midi.
- Cruche d'eau sur chaque table du diner chaud ou tartines.
- Repas pris dans une ambiance « saine » : soit dans les classes, soit dans un réfectoire
- Participation à différents outils proposés dans le cadre de l'alimentation : jeux, expositions, ...

Volet bouger

Au-delà des 2 séances de psychomotricité et d'éducation physique

- Constitution de malles de jeux extérieurs par classe (ballons, raquettes de badminton, cordes à sauter, élastiques, hula hop, ...).
- Organisation des cours de récréation pour éviter l'oisiveté des enfants : marquages au sol de jeux, de limites des aires de jeux , plaine de jeux.
- Mise en place d'un conseil d'école constitué d'enfants en vue d'une responsabilisation dans la vie de l'école et particulièrement des temps hors-classes.
- Achats de vélos, trottinettes et autres véhicules à roues
- Adhésion au programme Provelo
- Participation aux cross et tests Adeps
- Déplacement pour certains trajets à vélo, ou à pied, plutôt qu'en bus ou en voiture
- Promenade dans les bois, visite du quartier...

Accueil extrascolaire visant au mieux-être des enfants

- de 07h15 à 08h15 : accueil dans la maison Jacot. Les enfants ont à leur disposition des jeux de société et/ou de quoi dessiner ou écrire.
- de 15h45 à 18h00 : accueil dans le local polyvalent de maternelles, la cour de récréation et/ou la maison Jacot. Utilisation du même matériel que le matin (intérieur) complété par du matériel d'extérieur . Une étude est organisée par un enseignant dans la classe polyvalente . Trois personnes organisent cet accueil.

Aide aux enfants présentant des troubles instrumentaux

Afin d'apporter une aide, parmi d'autres outils, aux enfants qui présentent par exemple une forte dyslexie, l'école met à disposition, dans la classe des enfants pour qui cet outil est recommandé, un ordinateur équipé du logiciel Kurzweil.
Les conditions d'utilisation dépendent cependant d'une réflexion entre les parents, l'enseignant, la direction et des spécialistes du langage.

Modalités d'organisation de l'année complémentaire

Chaque enfant de l'école a un « dossier pédagogique » (matérialisé par une « fiche bleue ») dans lequel on inscrit différentes informations permettant aux titulaires de connaître le parcours scolaire, le suivi thérapeutique, les atouts, les freins et des remarques générales qui peuvent être distillées en conseil. Se retrouvent également sur cette fiche les décisions des conseils d'école.

En fonction de cette fiche et pour permettre aux enfants en difficulté de profiter au maximum de l'année complémentaire (la 3^e dans un cycle de 2 ans), différentes stratégies sont mises en place :

- Le changement de titulaire
- L'année en cycle
- Une attention plus soutenue
- Contacts réguliers avec les parents et des spécialistes du développement de l'enfant
- Modification des conditions de travail par l'apport de l'étude à 15h45
- Variété des cours d'un enseignant d'une année à l'autre

Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.)

Le R.O.I. des écoles fondamentales communales de la ville de Marche fait partie d'un document séparé remis en début de scolarité aux personnes responsables de l'inscription de leur enfant. En cas de perte, il peut être obtenu sur simple demande mais il est également disponible sur le site Internet. Il est cependant important que chaque année les parents marquent leur accord de principe sur ce document chargé d'organiser les généralités de notre enseignement. Voici, par ordre alphabétique, les sujets qui y sont traités:

Activités scolaires	p. 6
Centre PMS	p. 12
Changement d'école	p. 3
Communication: journal de classe, rencontre avec un enseignant	p. 11
Comportement	p. 6
Déclaration de principe	p. 2
Devoirs	p. 14
Diffusion de documents	p. 12
Entrée et sortie	p. 4
Epreuves de fin de cycle	p. 13
Exclusion définitive	p. 7
Formation des enseignants	p. 14
Fréquentation scolaire et absences	p. 5
Horaire des cours	p. 4
Inscriptions	p. 3
Liberté d'expression - Droit à l'image	p. 12
Médicaments	p. 9
Objets trouvés ou volés	p. 10
Options philosophiques	p. 14
Organisation de repas à midi	p. 15
Projet éducatif du réseau communal	p. 16
Projet pédagogique des écoles communales de Marche	p. 17
Sanctions applicables aux élèves	p. 7
Seconde langue	p. 13
Sécurité	p. 10
Traitements logopédiques	p. 12
Transport d'enfants	p. 15
Tutelle sanitaire	p. 11

Accueil extrascolaire*

Rappel: Les cours ont lieu de 08h30 à 12h10 et de 13h30 à 15h30.

En dehors de ces moments, les enfants sont encadrés de différentes manières :

1) Au matin

- De 07h15 à 08h15, la garderie a lieu à la maison Jacot. Ce sont mesdames Tania Planchard et Stéphanie Gillet qui l'assurent sauf le mercredi où madame Marylène remplace madame Stéphanie Gillet. Cette garderie est payante mais uniquement jusqu'à 08h00.
- **À 08h15, les enfants de maternelle sont conduits dans leur classe à l'exception des élèves de 2^e et 3^e maternelles qui resteront sur la cour. Comme en primaire, ils sont pris en charge par les enseignants. ATTENTION, les enfants ne sont pas admis sur la cour avant cette heure, une surveillance n'est en effet prévue à cet endroit qu'à 08h15. Les parents restent donc responsables de leur enfant s'il devait en être autrement.**

2) À midi

- Moment du repas : les enfants sont encadrés à la fois par les enseignants et par du personnel de l'accueil extrascolaire.
- Après le repas, prise en charge par 11 personnes de l'accueil extrascolaire ayant chacune reçu une mission bien précise.

Cet encadrement est gratuit. En fonction de la météo, les petits de maternelle vont soit sur la grande cour, dans les espaces qui leur sont réservés, soit dans la plaine de jeux qui leur est exclusivement réservée. Les enfants de primaire ont le choix entre les deux cours.

3) Après l'école (à partir de 15h30)

Un accueil extrascolaire est assuré de 15h30 à 18h00 (le mercredi jusque 13h00). Il est payant à partir de 15h45. Ce sont mesdames Ghislaine Joris, Marie-France Peret, Sabrina Servais et Stéphanie Gillet qui en sont responsables. Voici comment ce moment s'organise :

- **Enfants de maternelle** : les enfants sont pris en charge dès 15h30 par madame Ghislaine Joris. Ils prendront leur collation à la maison Jacot.
- **Enfants de primaire** : les enfants sont répartis en 2 groupes :
 - Groupe étude (maximum 1h, minimum ½ heure, le lundi, le mardi et le jeudi) pour les enfants désirant réaliser leurs devoirs à l'école avec **obligation de rester au moins jusque 16h00**. Un enseignant (monsieur Henneaux, madame Daine ou monsieur Noirhomme) prend en charge ce groupe avec pour mission de créer une ambiance de travail permettant la réalisation des devoirs. En fonction du nombre, il sera difficilement possible d'individualiser voire de corriger systématiquement. ATTENTION ! L'enseignant se réserve le droit de refuser un enfant si celui-ci ne montre pas une bonne attitude de travail.
 - Groupe garderie. Les enfants sortant de l'étude sont également orientés vers ce groupe qui restera un moment, en fonction du climat, sur la cour de récréation avant de rejoindre un local de primaire puis la maison Jacot.

Signalons aussi qu'un accueil est possible le mercredi après-midi à l'espace parents-enfants de Marche (voir infos page 28). Le proxibus de la ville peut y conduire les enfants qui le souhaitent, ce transport est offert par l'école (voir modalité près de la direction).

Paiement des garderies (via facture): 0,25 € par enfant par quart d'heure entamé. Attention, au-delà de l'heure de fin (18h00), une pénalité de 1 € par quart d'heure sera demandée.

Précisons que le personnel chargé de l'encadrement des enfants durant les garderies est investi de la même autorité que le personnel enseignant. Ce qui signifie que les décisions de ces personnes, motivées par le souci du bien-être de tous les enfants, sont avalisées par la direction.

Gymnastique-Sports-Psychomotricité*

Les horaires seront communiqués dès que possible dans le journal de classe de votre enfant.

Veillons à ce que l'enfant ait sa tenue.

Nous insistons fortement pour que tous les enfants soient équipés de la tenue de gymnastique réglementaire.

- tee-shirt
- short / training
- chaussures de sport (obligatoires!!!), de préférence à velcro pour les petites classes.

Il est demandé aux enfants de maternelle de venir avec leur tenue sur eux.

Pour tous les élèves, nous demandons de porter un **tee-shirt... idéalement vert**.

De manière générale, il serait souhaitable que short, tee-shirt et chaussures de sport soient rangés dans un sac pratique et solide. On veillera également à noter le nom de l'enfant sur tous les objets qui lui appartiennent.

Natation *

Le cours de natation s'inscrit, pour les enfants de primaire, dans le cadre du cours d'éducation physique. **Il représente un module qui s'étalera sur 8 ou 9 périodes.**

Les horaires seront communiqués dans le journal de classe de votre enfant.

Prix: 2€/période soit un max de 18 € pour l'ensemble du cursus, transport vers le bassin compris. **Ce paiement sera repris sur la facture mensuelle.**

IMPORTANT

Faisons en sorte que les enfants ne manquent ce cours que pour des raisons vraiment sérieuses. Il y va de leurs apprentissages et de leur développement, mais également et surtout de leur santé. Nous rappelons qu'en primaire, la législation sur l'obligation scolaire impose que chaque enfant participe à toutes les activités et qu'il n'en soit dispensé que sur foi d'un certificat médical.



Les enfants dispensés du cours de natation et/ou de sport ne sont pas autorisés à retourner chez eux. Ils accompagnent le groupe avec leur tenue sportive et restent assis sur les sièges prévus à cet effet sur le bord de la piscine.

Retour des enfants à la maison

Par mesure de sécurité, les parents sont invités à compléter un document en début d'année (voir ci-dessous une copie) stipulant la manière dont l'enfant retournera à la fin des cours.

	Reprise des enfants de l'école de Hologne en fin de journée
Je <u>soussigné(e)</u> responsable	
de élève de	
<input type="checkbox"/> reprendrai, sauf avis contraire, mon enfant sur la cour	
<input type="checkbox"/> demande à ce que mon enfant reste à la garderie (sauf avis contraire signalé à l'enseignant)	
<input type="checkbox"/> pense profiter de la garderie du mercredi à l'EPE	
<input type="checkbox"/> demande à ce que mon enfant reste à l'étude (sauf avis contraire signalé à l'enseignant)	
<input type="checkbox"/> autorise mon enfant de primaire à retourner seul, <u>sous ma responsabilité</u> , à la maison ou à la voiture	
<input type="checkbox"/> autre demande, sous ma responsabilité: ...	
Date et signature:	

Diner

A midi, les enfants ont la possibilité de manger leurs tartines, éventuellement avec un potage, ou prendre un repas complet.

Voici comment est organisé ce temps de repas :

- En maternelle :
 - Repas tartines (avec ou sans potage) pris dans la classe avec l'enseignante.
 - Repas complet pris au « Restollogne » (maison Jacot). Madame Marylène, puéricultrice, accompagne les enfants.
- En primaire :
 - Repas tartines (avec ou sans potage) pris dans les classes avec l'enseignant(e)
 - Repas complet pris au « Restollogne » (maison Jacot) avec mesdames Ghislaine Joris et Albertine Moncousin excepté pour les élèves de 4^e, 5^e et 6^e qui mangeront au réfectoire primaire les jours de forte affluence sous la surveillance de madame Henry.

PAIEMENT DES REPAS ET/OU DES POTAGES

Pour ceux qui le souhaitent, un potage (0,50 €) peut être proposé aux enfants qui mangent leurs tartines à l'école. **Nous invitons les parents à acheter une carte à 10 € auprès de la direction ou de madame Sylvie.**

Les repas seront facturés tous les mois au prix de 3,10 € en primaire et 2,60 € en maternelle.

NOTE : Dans le souci de donner de saines habitudes aux enfants, l'école a décidé que la seule boisson proposée serait l'**eau**.

A midi, les enfants qui tiennent absolument à prendre une autre boisson pourront bien sûr l'emporter dans leur sac-repas (rappelons que les cannettes sont interdites).

Il est bien évident qu'il n'est pas possible de réchauffer les plats cuisinés que les enfants voudraient amener de chez eux.

Nous demandons également (dans un souci de sensibilisation à l'économie des ressources naturelles et énergétiques) d'employer des emballages réutilisables. Une boîte hermétique est aussi plus efficace qu'une feuille d'aluminium dans un sac plastique.

MENUS

Le menu de la semaine est affiché aux valves. Pour des raisons diverses, ce menu peut être modifié du jour au lendemain, sans préavis. Il est également disponible sur le site Internet des écoles : <http://ecolescommunales.marche.be> ou sur le site <http://rescolm.be>

DISCIPLINE DES REPAS

Dans un but évident d'éducation, les enfants qui s'inscrivent au repas complet sont tenus de goûter à tous les plats. Si cela ne peut être le cas, il s'impose que l'enfant prenne ses tartines ou retourne dîner chez lui. Et le fait d'acheter son ticket ne donne pas le droit d'infirmer cette règle.

Extrait du R.O.I.

Rappelons que cette organisation des repas est un service. Qui plus est, ce temps doit être fait de calme et de détente. Dès lors nous proposons l'installation d'un « brin de silence » particulièrement au repas tartines de primaire. Ce brin de silence sera concrétisé par une musique douce.

Précisons que le personnel chargé de l'encadrement des enfants durant ce temps de midi est investi de la même autorité que le personnel enseignant. Ce qui signifie que les décisions de ces personnes, motivées par le souci du bien-être de tous les enfants, sont avalisées par la direction.

Tout enfant qui aura encouru deux remarques (notées dans le journal de classe), se verra interdire la possibilité de rester à midi.

RÈGLES À RESPECTER POUR LES REPAS TARTINES DES PRIMAIRES

Préalable au repas tartines et à la consommation de potage : un enfant est chargé, le matin, d'aller chercher en cuisine le nombre de bols nécessaire et les cuillères dans le récipient prévu à cet effet.

- Le repas tartines se prend en classe sous la responsabilité de l'enseignant(e).
- Si nécessaire, je vais aux toilettes AVANT de prendre mon repas... et je me lave les mains.
- Je range **tout** ce qui se trouve sur mon banc.
- Je m'assieds à la place prévue pour soi.
- Je mange mes tartines dans le calme et sans rapidité. L'accès à la cour ne peut se faire qu'à 12h30.
- Les bols de soupe et les cuillères seront rincés dans l'évier de la classe avant d'être ramenés vers le lave-vaisselle.
- Après le repas, il est interdit de rentrer en classe.

Si un article n'est pas respecté, il sera copié autant de fois que l'indique l'année d'études sur une petite feuille lignée. Le soin sera exigé... et l'orthographe également, sinon, il faudra recommencer !

Collations

En concertation avec la cellule santé de la ville de Marche, il a été décidé qu'une seule collation serait prise sur la journée, celle du matin !

L'après-midi de cours se terminant à 15h30, une collation pourra éventuellement se prendre à ce moment pour les enfants qui ne retournent pas directement chez eux...

Chaque enseignant gère cette séance de collations en fonction des horaires et de l'organisation des cours. Il est donc seul responsable de ce temps.

Par souci d'éducation à l'hygiène alimentaire, mais aussi par souci pratique, les dispositions prises les années précédentes en matière de collations seront à nouveau d'application :

Lundi : collation « laitage »

Mercredi : journée du fruit

Evitons les conserves : la macédoine de fruits sera dans une boîte hermétique non métallique.

Vendredi : collation sans chocolat

La collation est sans doute un bon moment pour installer de saines habitudes alimentaires chez nos enfants : préférons une *tartine* plutôt qu'une barre chocolatée, un *fruit* plutôt qu'une sucrerie, de l'*eau* plutôt qu'une boisson gazeuse sucrée. Les parents seront informés de la reprise de l'opération « Fruits et légumes gratuits à l'école » dès que nous serons en possession des différentes informations.

Tout enfant peut utiliser l'eau du robinet de la classe ou du réfectoire à tout moment de la journée (y compris pour sa collation)... pourvu qu'il gère lui-même son gobelet ou sa gourde. Il y a par ailleurs une fontaine à eau installée dans la cour de récréation...

ATTENTION : par souci de participation à l'effort collectif de diminution des déchets, nous souhaitons que les enfants, au travers de leurs collations, produisent le moins de déchets possible ! Idées : gourdes et boîtes à tartines... Par ailleurs (voir page « Gestion des déchets ») il est déconseillé de venir avec des boissons conditionnées en berlingots de carton.



Gestion des déchets

Voici comment sont gérés les déchets dans notre école

Cours de récréation : 2 x 3 conteneurs

- un petit conteneur vert pour les déchets compostables
- un petit conteneur noir pour les déchets non recyclables
- un grand conteneur bleu pour les bouteilles en plastique

Attention, vu les problèmes de tri rencontrés lors des précédentes années, particulièrement sur l'utilisation des poubelles en dehors des heures scolaires, les poubelles destinées aux berlingots en carton et aux boîtes métalliques ont été retirées ! Les enfants qui viendraient malgré tout avec un berlingot en carton le reprendront donc chez eux... Nous en profitons d'ailleurs pour rappeler que ce type de contenant (berlingot) est trop sujet à gaspillage car en général le jus n'était pas entièrement consommé, particulièrement par les plus jeunes.

Classes et locaux communs : 4 poubelles

- une corbeille à papiers
- une poubelle verte pour les déchets compostables
- une poubelle bleue pour les bouteilles
- une poubelle grise ou noire pour le reste non recyclable

En primaire, une charge dans la classe est prévue pour que la poubelle des bouteilles soit vidée régulièrement par les enfants dans le conteneur bleu de la cour

Bloc maternel et bloc primaire :

Chacun des deux bâtiments comprend, en plus du reste, un îlot de tri pourvu d'un sac pour les bouteilles plastiques, un sac pour les emballages métalliques et un sac pour les emballages tétra. C'est dans ces poubelles que sont déposés les déchets de produits servant à des activités collectives pour lesquelles il n'y a pas de poubelles dans les classes.

Organisation de l'année scolaire *

calendrier, congés, liste des manifestations et classes de dépaysement

L'année scolaire 2016-2017 débute le jeudi 01 septembre 2016 et se terminera le vendredi 30 juin 2017. Elle compte 183 jours.

1^{ER} TRIMESTRE (74 jours)

Septembre						
D	L	Ma	Me	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Octobre						
D	L	Ma	Me	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Novembre						
D	L	Ma	Me	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Décembre						
D	L	Ma	Me	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Congés:

- vendredi 16 septembre 2016: journée pédagogique
- mardi 27 septembre 2016: fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- du lundi 31 octobre 2016 au vendredi 04 novembre 2016: congé d'automne
- vendredi 11 novembre 2016: armistice
- vendredi 23 décembre 2016: journée pédagogique
- du lundi 26 décembre 2016 au vendredi 06 janvier 2017: vacances d'hiver

Classes de dépaysement / Sorties pédagogiques

- du mercredi 19 octobre au vendredi 21 octobre : classes vertes pour les 2e et 3e mat.

Manifestations

- vendredi 14 octobre 2016 : souper annuel des maternelles
- samedi 29 octobre 2016 : tournoi de calcul mental « Formath »
- jeudi 10 novembre 2016 : soirée bingo des 5/6
- mardi 06 décembre 2016: visite de saint Nicolas
- jeudi 22 décembre 2016: marché de Noël

2^E TRIMESTRE (58 jours)

Janvier						
D	L	Ma	Me	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Février						
D	L	Ma	Me	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

Mars						
D	L	Ma	Me	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Congés

- du lundi 27 février 2017 au vendredi 03 mars 2017: congé de détente
- vendredi 10 mars 2017: journée pédagogique
- du lundi 03 avril 2017 au lundi 17 avril 2017: vacances de printemps

Classes de dépaysement / Sorties pédagogiques

/

Manifestations

- vendredi 24 mars : marche du printemps

3^E TRIMESTRE (51 jours)

Avril						
D	L	Ma	Me	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Mai						
D	L	Ma	Me	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Juin						
D	L	Ma	Me	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Congés

- jeudi 25 mai 2017: Ascension
- lundi 05 juin 2017: lundi de Pentecôte

Classes de dépaysement / Sorties pédagogiques

/

Manifestations

- dimanche 07 mai: fête de l'école

Évaluation du travail scolaire *

Votre enfant recevra dorénavant 3 bulletins. Chacun d'eux ponctuera une période de 12 semaines... ceci pour éviter la surabondance d'évaluations (il faut aussi consacrer du temps aux apprentissages et à l'exercisation) mais également une grande fatigue particulièrement à la fin du premier trimestre.

Il recevra par ailleurs deux bulletins d'éducation physique, l'un à Noël, l'autre à la fin de l'année.

En maternelles, il n'y a pas de bulletin mais bien un carnet d'attitudes qui propose une évaluation des attitudes de l'enfant face aux comportements de vie en communauté et aux comportements dits "scolaires".

Inscription des points en primaire

Les enseignants prendront en considération le travail journalier et les points des évaluations. Des séries complètes d'évaluation seront proposées en fin de 1ère et 3e période.



Une **réunion plus spécifique** de remise des bulletins est organisée lors des 1er et 3ème bulletins. À cette occasion, les enseignants se tiennent à la disposition des personnes qui souhaitent les rencontrer. Dans l'intérêt de tous, un planning de rendez-vous est établi. Les enseignantes maternelles se tiendront également à la disposition des parents durant ces deux moments pour faire le point sur la scolarité de leur enfant.

Cependant, en cas de difficultés ou pour n'importe quelle question, n'hésitez pas à prendre contact immédiatement avec les enseignants ou la direction.

En maternelle, la collaboration avec le centre PMS attaché à l'école permet, au travers de tests, de situer la maturité de l'enfant et de travailler en vue d'un éventuel réajustement.

NB : Les bulletins des enfants sont condensés dans une farde qui doit les accompagner tout au long de la scolarité. Il en va de même pour le bulletin d'éducation physique. Nous vous invitons donc à prendre le plus grand soin de ces documents.

Assurances

Il est fort probable que ce chapitre sera inutile et d'ailleurs nous le souhaitons vivement. Mais au cas où un incident (un choc, une chute, ...) devait survenir pour votre enfant, voici la procédure qui serait suivie:

1. Le document d'assurance

- Réclamez (si on ne vous le remet pas directement) le formulaire de déclaration d'accident. Ce formulaire est constitué de quatre pages
- Faites compléter le certificat médical (dernière page)
- Complétez les informations des cadres 2 et 3 uniquement
- Collez une vignette mutuelle à la page 3, datez et signez également à cet endroit
- Retournez l'ensemble dès que possible à la direction qui complètera le reste et transmettra à l'assurance
- Environ trois semaines plus tard, vous recevrez un numéro de dossier ainsi qu'un explicatif des démarches à effectuer pour les remboursements



2. Frais encourus

- Vous payez VOUS-MEMES tous les frais relatifs à l'accident.
- Vous remettez les attestations de soins à votre mutuelle qui vous rembourse la part qui lui incombe.
- Vous conservez les souches qui vous sont remises. Attention! N'oubliez pas de réclamer un reçu au pharmacien.
- Dès que vous êtes en possession du numéro de dossier, vous pouvez envoyer à l'assurance les justificatifs pour le remboursement non pris en charge par la mutuelle.

L'école ne saurait aucunement être tenue pour responsable des dégâts qui pourraient être occasionnés aux vêtements. Il n'y a donc pas d'intervention de l'assurance pour des vêtements abîmés ou souillés.

Une intervention peut être demandée pour les lunettes.

Photographe

La visite du photographe est prévue annuellement.

Il n'y a bien sûr jamais d'obligation à acquérir ces portraits.

En règle générale, la procédure suivante est appliquée :



- Quelques jours avant la visite du photographe, un message vous en avertit.
- Vous êtes invités à indiquer si vous souhaitez que votre enfant soit photographié ou non.
- Les mamans qui le souhaitent peuvent demander la photo des tout petits qui ne sont pas encore à l'école.
- Dans la quinzaine environ, les épreuves vous sont proposées à l'école.
- A vous de décider si vous désirez les acheter ou non (et éventuellement de procéder à l'une ou l'autre recommandée).

**Il est à noter que l'école a un retour financier de cette opération...
les enfants en sont donc bénéficiaires.**

Récréations



Nul ne pensant à nier la nécessité de s'oxygéner, nous croyons qu'il est essentiel que tous les enfants s'ébattent à l'extérieur durant la plupart des récréations.

De légères intempéries ne sauraient motiver le maintien des enfants à l'intérieur. Ceux-ci sont en effet censés être habillés de façon à les affronter sans problème; les parents y veilleront, bien entendu.

Par ailleurs, un enfant n'ayant aucun justificatif écrit des parents ne pourra rester à l'intérieur... Une carte spéciale, délivrée par l'enseignant sur base du justificatif ou d'une demande particulière sera, aux yeux des autres enseignants, le moyen de contrôler que l'enfant a effectivement l'autorisation de rester.

Pendant les récréations, les enfants ne peuvent quitter la cour sans autorisation et/ou accompagnement du surveillant (récupérer un ballon, ...).

	
Autorisation de rester à l'intérieur pendant la récréation.	
Autorisation donnée par monsieur /madame	
...	
<small>ATTENTION: obligation d'avoir ce papier sur soi et de le rendre après!</small>	

Organisation des espaces de jeux *

Cette rubrique du memento va être entièrement repensée cette année avec la collaboration de « GoodPlanet » qui a retenu l'an passé notre projet de recréer les espaces de jeux en y introduisant du vert et avec la collaboration des Octofuns pour lesquels notre équipe complètera sa formation par deux journées programmées en septembre et en mars



Dans un souci évident de bien-être de tous les enfants, un règlement spécifique pour l'utilisation des espaces de jeux durant les récréations a été rédigé. Il sera cependant réévalué cette année avec la complicité d'un petit personnage surnommé Bidouille

1. Plaine de jeux

La plaine de jeux est exclusivement réservée aux petits de maternelle. Peuvent éventuellement les accompagner des enfants de 4^e, 5^e ou 6^e qui ont reçu un mandat de la part de leurs enseignants.

La plaine de jeux est actuellement en « reconstruction » car elle n'était plus aux normes de sécurité...



2. Cour du haut

- a. Sous le préau, des espaces sont prévus pour ranger les cartables le matin. Il va de soi que ces espaces seront bien rangés et respectés.
- b. Le treillis bordant la cour est fait pour la délimiter, non pour s'y appuyer.
- c. Aucun jeu de ballon n'est autorisé sur la cour du haut
- d. Des jeux de billes peuvent être organisés.
- e. Les murets qui entourent la cour peuvent être utilisés comme des bancs. On ne s'y tient ni debout ni couché.
- f. Les tables installées sous le préau sont prévues pour la papote, les jeux de cartes, la lecture ou toute autre activité calme. On ne s'y tient pas debout.

3. Cour du bas

- a. Les jeux de ballons sont autorisés dans l'espace formé par le grand terrain de football : football matin et midi sur les terrains latéraux, l'après-midi sur le grand terrain.
- b. Par sécurité, seules les balles en mousse sont acceptées mais elles sont interdites lorsque la cour est mouillée
- c. Afin d'éviter tout risque d'accident, si quelqu'un joue au football, les non joueurs ne peuvent pas circuler dans l'espace délimité par la grosse ligne rouge et blanche.
- d. Les appuis de fenêtre ne sont pas considérés comme bancs. On ne s'y tient donc pas.
- e. L'espace des maisons des trois petits cochons, délimité par une ligne bleue, est réservé aux petits de maternelle. Les enfants de primaires sont cependant autorisés à l'utiliser lorsque les petits ne sont pas présents.
- f. L'accès aux maisons des trois petits cochons est interdit lorsque la porte est placée et est interdit aux enfants de 4^e, 5^e et 6^e.

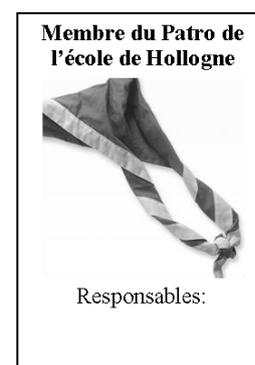
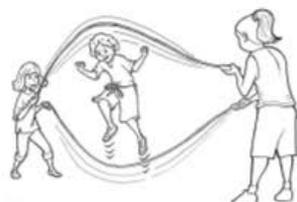
4. **Salle polyvalente** : la salle polyvalente sera utilisée en cas de mauvais temps (partagée avec le préau). Dans ce cas, tous les enfants seront répartis en 2 groupes correspondant aux années d'étude et se partageront soit le préau, soit la salle. La salle sera également utilisée pour les enfants ne pouvant sortir pour raison médicale.
- Les jeux de balles n'y sont pas permis
 - Des jeux situés dans les armoires en bois peuvent être utilisés mais uniquement aux tables du réfectoire
 - Les coffres de rangement du matériel de gym ne sont pas des tables de jeu
 - Hors temps pluvieux, les enfants n'étant pas en possession de leur carte d'autorisation de rester à l'intérieur seront invités à aller dehors

5. **De manière générale**

- Il est interdit de pratiquer des jeux de ballons de manière violente, de pratiquer des jeux brutaux ou encore de se porter mutuellement sur le dos.
- Lorsque la neige fait son apparition, il est interdit de se lancer des boules de neige... sauf avec l'accord responsable d'un enseignant ou d'une surveillante.
- Dans chaque classe se trouvent des malles de jeux d'extérieur. Elles sont complétées en début d'année mais restent sous la responsabilité de chacun des titulaires ET des enfants.
- Les récréations du matin et de l'après-midi sont décalées pour les enfants de primaire et de maternelle. Cela permet aux petits, lorsque le temps le permet, d'utiliser en toute quiétude les petits vélos mis à leur disposition.
- L'accès aux classes n'est pas autorisé durant les récréations.

6. **« Patro » de l'école**

A l'initiative de trois élèves de 6^e de l'année scolaire 2009-2010 des enfants de maternelle peuvent être pris en charge durant un temps de midi par semaine par des grands de 5^e ou 6^e qui en auront manifesté le souhait et qui auront reçu le badge adéquat. Chansonnettes, jeux, bricolages et histoires sont au menu de cette activité. Les modalités d'inscription hebdomadaire sont connues des institutrices maternelles et les activités ont lieu dans le local audiovisuel jouxtant la salle polyvalente. La responsabilité de cette activité incombe à la direction.



Sécurité aux abords de l'école

Le trafic aux abords de l'école est intense.

La ville de Marche-en-Famenne, avec l'aide de la région wallonne, a réalisé des aménagements pour augmenter la sécurité de vos enfants et aussi votre confort. Ainsi, les zones destinées au stationnement, à la circulation des véhicules ou des piétons sont clairement identifiables.

Nous insistons fortement pour que tout le monde adopte une conduite adaptée aux abords des écoles.

Par ailleurs, depuis mai 2007 un surveillant habilité a été affecté pour sécuriser les entrées et sorties des enfants. Nous demandons à chacun de respecter son travail, il a autorité pour la traversée de la route... Si on devait constater un manque de civilité de la part de parents, l'expérience menée à Hollogne pourrait être supprimée, ce qui serait dommageable pour les enfants...

ATTENTION, sauf pour les personnes autorisées, il est strictement interdit de monter en voiture la rampe d'accès à l'école primaire de 08h00 à 17h00. L'accès à l'ancien chantier de l'école primaire (accès à côté de la maison Jacot) n'est autorisé que pour le parking du personnel. Il ne peut être bloqué !

Conseils de la police

- Ne pas stationner sur le passage piéton ou devant celui-ci
- Ne pas stationner sur les trottoirs
- Traverser avec les enfants sur le passage piéton
- Respecter la zone 30
- Respecter les injonctions des surveillants habilités

Circulation interdite aux abords des bâtiments

Sauf autorisation spéciale, la circulation autour des bâtiments scolaires est interdite en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Cette interdiction se justifie par les nombreux dégâts occasionnés aux bâtiments et à l'environnement des écoles.

La police communale est chargée de faire respecter cette interdiction.

Bibliothèque*

L'école dispose d'une bibliothèque que des élèves de 5^e et 6^e ont souhaité gérer depuis l'année scolaire 2011-2012. Cette année encore, si des volontaires le souhaitent, cette bibliothèque sera accessible sur base du règlement qui avait été établi l'an passé par les enfants (et avalisé par la direction). L'accès se fait à l'aide d'une carte.

À noter cependant que vu la récupération du local bibliothèque pour en faire une classe, les livres seront disponibles dans le local audiovisuel... moins spacieux ! Il est possible que ce service disparaisse si des problèmes de logistique devaient être rencontrés...

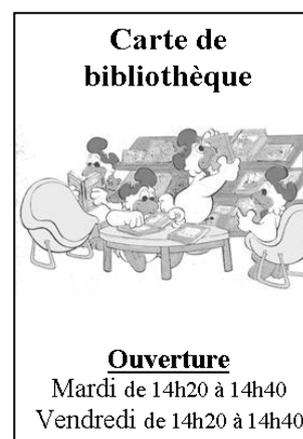
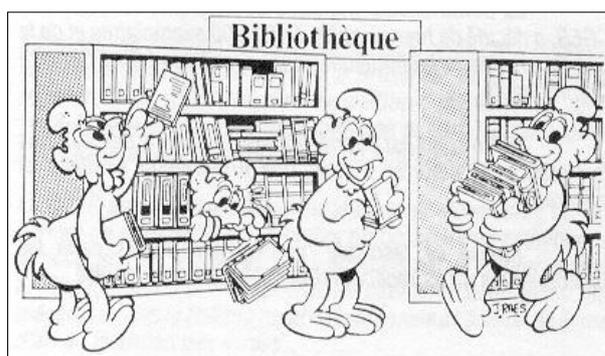
Règlement de la bibliothèque

*La bibliothèque de l'école est ouverte durant les **récréations du mardi et du vendredi après-midi**.*

Voici les règles à respecter :

- Chaque enfant peut emprunter un livre gratuitement pour une **durée de 15 jours maximum**.
- Vous pouvez aussi rapporter vos livres le **jeudi** pendant le temps de midi (de 12h30 à 13h30).
- Si les livres ne sont pas rendus à temps, vous devrez donner 0,10 euro.
- Si le livre est perdu ou abimé, vous devrez payer 7 €.
- Parlez tout bas !
- Ne faites pas les fous ou les folles !
- Rangez les livres à leur place.
- N'abimez pas les livres et ne dessinez pas dessus.
- Attention, pas de grignotage ni de boisson dans la bibliothèque !
- Pas plus de 14 élèves à la fois (2 par classe).

Bonne lecture !



L'équipement informatique de notre école *

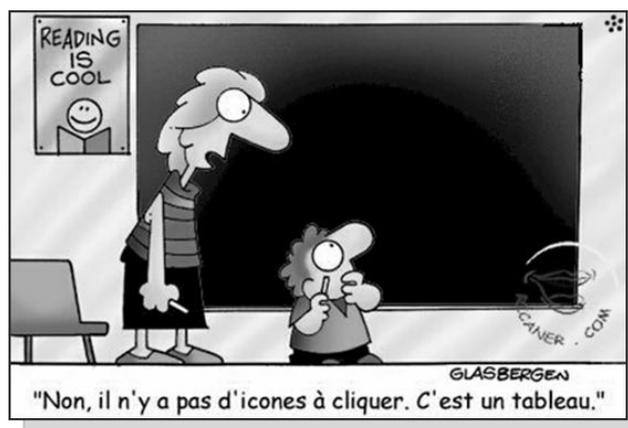
De plus en plus populaire auprès des enseignants et des élèves, le tableau blanc interactif (TBI) donne un nouveau souffle à notre enseignement et révolutionne nos pratiques pédagogiques. Nous avons la chance de disposer de **8 tableaux interactifs... soit un par classe excepté en 1^{ère} primaire !** L'équipe éducative se forme régulièrement afin de garantir la cohérence dans la continuité des apprentissages et d'intégrer au mieux cet outil dans une pédagogie globale.

Le tableau blanc interactif (TBI) présente de nombreux avantages:

- la présentation claire des consignes de travail ;
- la consultation de sites Internet, d'images liées à une thématique abordée en classe;
- la projection et la correction en groupe directement au tableau en inscrivant les réponses attendues exactement aux bons endroits ;
- la connaissance instantanée du niveau de compréhension du groupe;
- la sauvegarde des synthèses produites et leur impression;
- une interface visuelle très agréable, claire; et motivante;
- l'explication aux élèves des sites Internet interactifs;
- ...

Par ailleurs, l'école dispose également d'une cyberclasse comprenant une vingtaine d'ordinateurs... ce qui permet à une classe entière de pouvoir se rendre dans cet espace afin de mener une activité de manière collective.

Enfin, chaque classe dispose d'au moins un ordinateur connecté au réseau. Certaines en comprennent plusieurs, utilisés entre autres par des enfants dans le cadre d'une aide à la dyslexie.



Nouvelle orthographe

En 1998, la ministre Onkelinx diffuse une circulaire à tous les responsables de l'enseignement les invitant à s'informer des nouvelles recommandations d'orthographe et à les divulguer... Elle précise par ailleurs que « (...) durant une période de durée indéterminée, les deux orthographe auront à coexister et seront acceptées. En conséquences, lors de contrôles, les deux orthographe seront admises »

En 2008, la ministre Marie-Dominique Simonet va plus loin dans les recommandation en précisant que non seulement les dispositions de 1998 restent d'actualité mais qu'en plus, « Les professeurs de français de tous niveaux sont invités à enseigner prioritairement les nouvelles graphies rénovées » (voir pour cela le site Internet de l'école)

Ceci étant, conformément à la décision de l'Académie française, « aucune des deux graphies [ni l'ancienne ni la nouvelle] ne peut être tenue pour fautive » ! Cela restera le crédo des enseignants qui sont toutefois invités à suivre la circulaire de 2008 !

École des devoirs

Une école de devoirs, c'est avant tout un lieu de vie, d'accueil, d'écoute, de soutien et de convivialité. En partenariat avec les parents, les écoles et les nombreux acteurs de l'éducation, le coordinateur de l'école de devoirs et les bénévoles accueilleront les enfants pour leur proposer :

- des ateliers pour accompagner et soutenir la scolarité de votre enfant
- des activités culturelles, ludiques, sportives et citoyennes
- des moments de temps libres

Quand et Où ?

D'octobre à juin (hors congés) le lundi, le mardi et le jeudi de 15h30 à 17h30 *pour les activités de soutien scolaire*. Le vendredi de 15h30 à 17h30 *pour les animations culturelles, ludiques, sportives ou citoyennes*.

- Local du Patro, Place du Baty à 6900 Aye
- Complexe Saint-François, rue Victor Libert 36E à 6900 Marche
- Maison des Jeunes, Place Capitaine Mostenne à 6900 On

Combien ?

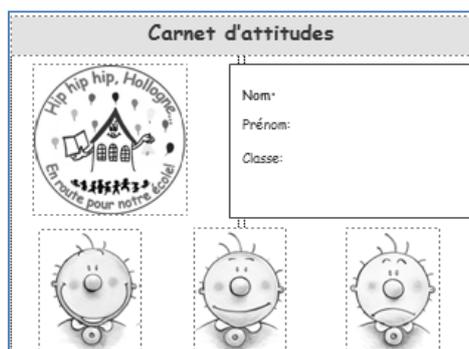
0,50€ la séance

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Service de la Coordination Education-Enfance au 084/32.69.86 ou 90.

Carnet et règles de comportement *

Dans le cadre d'une éducation au respect des règles, des autres et du matériel, deux outils sont utilisés en fonction de l'âge des enfants.

Le carnet d'attitudes en maternelles est remis à chaque congé (excepté celui de carnaval) et fait un bilan des différentes attitudes que l'on tend à développer chez les petits pour favoriser non seulement la socialisation mais également le développement intellectuel. **Il sera modifié cette année sous l'influence des octofuns !**



En primaire, le « défunt » carnet de comportement est remplacé par des vignettes autocollantes ou des notes écrites dans le journal dans le journal de classe en cas d'attitude inadéquate... une manière d'informer les parents des attitudes de leur enfant tant en classe que sur la cour ou dans les autres moments de vie en communauté.

Tout le personnel encadrant les enfants est autorisé à demander le journal de classe pour application de la vignette calquée sur la précédente carte de comportement: direction, enseignants, personnel de surveillance et d'entretien.

<input type="checkbox"/> Je perturbe les cours ou la récré <input type="checkbox"/> Je manque de respect <input type="checkbox"/> Je ne respecte pas le matériel <input type="checkbox"/> Je ne tiens pas compte des remarques

Au bout d'un mois, un bilan comportemental de l'enfant est réalisé et chaque enseignant est invité à le transmettre à la direction qui prévient les parents si nécessaire.

Ce bilan présente 4 catégories de remarques :

- remarques concernant le travail à domicile,
- remarques de comportement écrites par l'enseignant,
- remarques de comportement écrites (ou collées) par un autre enseignant ou membre du personnel de surveillance
- punitions effectuées directement dans le bureau de la direction

Dans le cas où l'enfant globalise 6 remarques ou plus, il sera sanctionné d'une retenue à l'école. La multiplication de ces retenues pourra quant à elle amener une sanction plus lourde du type d'un renvoi d'un jour avec travail à domicile (après 3 retenues).

« Espace Parents-Enfants »

L'asbl « Espaces Parents-Enfants », c'est une équipe d'animateurs professionnels qui propose un accueil extrascolaire où l'enfant de 3 à 12 ans peut s'amuser, se divertir et se défouler tout en apprenant dans un espace qui ne ressemble en rien à l'école et dont la variété des activités est adaptée à ses besoins : ateliers, grands jeux, excursions, découvertes, projets, expression,...

Quand et Où ?

De septembre à juin tous les mercredis de 12h à 18h, durant les congés scolaires (Toussaint, Noël, carnaval, Pâques et 4 semaines en été) de 7h30 à 17h30 et lors des journées pédagogiques (si demande faite au minimum une semaine à l'avance et si suffisamment d'enfants) de 7h15 à 18h.

Lieu d'activité principal : complexe Saint-François à Marche.

Combien ?

- Mercredi après-midi : 5 € le 1^{er} enfant, 3 € le second et 2 € les suivants (possibilité d'abonnement).
- Congé (journée entière) : 7 € le 1^{er} enfant, 4 € le second et 2 € les suivants.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Service de la Coordination Education-Enfance au **084/32.69.85** ou **90**.

Association de parents

L'association de parents de l'école de Hollogne propose deux rendez-vous au fil de l'année: la marche aux flambeaux et la fête de l'école.

Les bénéfices permettent non seulement de diminuer le prix des voyages scolaires mais également d'offrir un + aux enfants: achats d'ordinateurs, achats de livres, abonnement à des revues, etc.

Le noyau du comité est à présent composé de Denis Dumoulin (*papa de Clarisse en P6*), Cécile Guisse (*maman de Léon en P2*), Eric Rousselle (*papa de Nina en P3 et de Théo en M3*) Jean-Philippe Piette et Aurélie Volant (*parents de Nathan en P1 et de Lucile en M1*). Il est bien sûr fait appel à tout parent intéressé pour rejoindre ce noyau...

Location de salle

Pour les personnes intéressées, la salle de l'école communale de Hollogne peut être louée pour l'une ou l'autre manifestation familiale.

Le prix de location s'élève à **125 €**, vaisselle comprise. Le prix est réduit à **100 €** pour les familles des enfants de l'école de Hollogne.

Sont compris dans le prix :

- Vaisselle (assiettes plates, creuses, à dessert, tasses et soucoupes) et couverts pour environ 90 personnes
- Verres à vin, à bière et à limonade + flûtes
- Tables et bancs/chaises pour environ 120 personnes
- Un « Samovar »
- Un frigo
- Un congélateur

Toute personne désireuse de louer la salle peut en faire la demande auprès de la direction...



Equipe éducative 2016-2017 *

Classes de l'école maternelle

1ère maternelle A:	Isabelle Grégoire
1ère maternelle B:	Nathalie Fernandez
+ accueil	Laurence Bonesire (8/13) et Michèle Dupont (5/13)
2 ^e -3 ^e maternelle A:	Sylvie Malchair
2 ^e -3 ^e maternelle B:	Dominique Stassin (4/5) + Michèle Dupont (1/5)
2 ^e -3 ^e maternelle C:	Natacha Venant (4/5) + Catherine Marchal et M.Dupont (1/5)
Puéricultrice:	Marylène Séleck

Classes de l'école primaire

1 ^{ère} primaire A :	Aurore Sergeant
1 ^{ère} primaire B :	Fanny Laval (16/24) et Gisèle Evrard (8/24)
2 ^e primaire A :	Vincianne Paquay
2 ^e primaire B :	Aurélie Vajda
3 ^e -4 ^e primaire A:	Joëlle Lenoir (4/5) + Fanny Laval (1/5)
3 ^e -4 ^e primaire B:	Kathleen Lecarte
3 ^e -4 ^e primaire C:	Hélène Gaspard
5 ^e -6 ^e primaire A:	Jean-François Henneaux
5 ^e -6 ^e primaire B:	Valérie Daine
5 ^e -6 ^e primaire C:	Laurence Piret (4/5) + JFH et VD (1/5)

Maitres spéciaux

Éducation physique	Jean-Philippe Thérère Raphaëlle Fossoul Philippe Moreau Charline Verplaetse
Psychomotricité:	Raphaëlle Fossoul Charline Verplaetse Pascal Paridans
Philosophie-Citoyenneté :	Peggy Blondeau
Religion catholique:	Marie-Christine Hubermont
Religion islamique :	Hevva Karali
Morale laïque:	Laura Seron
Anglais:	Christine Thiry
Néerlandais:	Sébastien Noirhomme

Direction

Jean-Marie Lobet (0495 / 77 11 94)

**Communication école-parents :
téléchargez l'application Konecto et demandez votre code d'accès !**

Adresses utiles

SIEGE ADMINISTRATIF

ECOLE COMMUNALE DE HOLLOGNE
Rue Saint Denis, 60 à 6900 Hollogne
Tél. maternelle: 084/31 45 00
Tél. primaire: 084/31 54 30
GSM direction: 0495/77 11 94
E-mail: ecole.hollogne@marche.be
URL: <http://ecolescommunales.marche.be/hollogne>

ECHEVINAT DE L'ENSEIGNEMENT

Monsieur Nicolas Grégoire
Rue Jamodenne, 61
6900 Aye
0496/72 41 94

ASSOCIATION DE PARENTS

Denis Dumoulin: 084/45 64 41
Cécile Guisse: 084/75 10 84

CENTRE DE SANTE (PSE) et CENTRE PMS

Rue Erène, 1 à 6900 Marche
Tél. Centre de Santé : 084/32.06.70
Tél. Centre PMS : 084/32 06 80

PISCINE DE MARCHE - CCS

Chaussée de l'Ourthe
6900 Marche-en-Famenne
084/32 00 94

ESPACE PARENTS - ENFANTS

(accueil extrascolaire)

Rue Victor Libert, 36E
6900 Marche
084/32 69 85 ou 86 ou 90

VOYAGES DOPPAGNE

(en cas d'oubli d'objets dans le transport vers le CCS)

084/31 20 78



**ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE
DE HOLLOGNE**

Rue Saint Denis, 60

6900 HOLLOGNE

084/31 54 30

084/31 45 00

<http://ecolescommunales.marche.be/hollogne>

